



TERMES DE REFERENCE

POUR LE RECRUTEMENT D'UN GROUPE DE CONSULTANTS COMPOSE D'UN CONSULTANT INTERNATIONAL ET DE TROIS CONSULTANTS NATIONAUX EN VUE DE « METTRE EN PLACE LE SYSTEME Mesure Rapportage, Vérification (MRV) DE MADAGASCAR » (output 2.2.1 et 2.2.2)

Dans le cadre du projet « renforcement de la capacité nationale à mettre en œuvre les éléments de transparence de l'Accord de Paris » à MADAGASCAR

I. CONTEXTE

Madagascar a ratifié l'Accord de Paris en 2015. Vis-à-vis de ce traité, Madagascar est tenu de remplir ses engagements de rapportage sous le cadre de transparence de l'Accord de Paris, aligné avec sa Contribution Déterminée au niveau Nationale (CDN). Dans ce sens, le Gouvernement de la République de Madagascar a bénéficié d'un appui financier du Fonds pour l'Environnement Mondial pour mettre en œuvre un projet intitulé « renforcement de la capacité nationale à mettre en œuvre les éléments de transparence de l'Accord de Paris ». Le projet est d'une durée de vingt-quatre mois, et vise principalement à (i) établir les outils nécessaires pour mettre en œuvre les éléments de transparences de l'Accord de Paris, (ii) combler les lacunes technologiques relatives aux inventaires des émissions de gaz à effet de serre, (iii) et renforcer les capacités des secteurs et des acteurs sur les activités de transparences.

Parmi les initiatives importantes du projet figurent la mise en place d'un système MRV (Measuring, Reporting and Verification) pour les sous-secteurs CDN et un système MRV national. Un système MRV nécessite la mise en place d'une méthodologie uniformisée au niveau national pour le recueil des données pour les secteurs considérés et le calcul du potentiel d'atténuation associé à ces secteurs. La mise en place d'un système MRV permettra à chaque secteur de pouvoir évaluer avec une méthodologie uniforme reconnue au niveau national les réductions d'émission de gaz à effet de serre (GES) engendrés. Par ailleurs le système MRV national permettra au gouvernement de Madagascar d'uniformiser, centraliser et communiquer sur les réductions d'émissions associées aux secteurs. Le système MRV présente également l'opportunité de suivre clairement les objectifs fixés par le NDC pour les secteurs concernés notamment, le suivi des émissions de GES de Madagascar.

II. OBJECTIFS

Mettre en place des MRV sectoriels et un système MRV National opérationnel

III. TACHES CLES

Le groupe de consultants devra :

- Faire les états des lieux des MRV existants (Energie et REDD+) et le système de suivi des actions des secteurs concernés par l'Adaptation (Eau, Agriculture, sante publique, Forêts et biodiversité, Zones Côtières) pour vérifier leur conformité au cadre de transparence de l'Accord de Paris.
- Tirer les leçons apprises et les bonnes pratiques sur les MRV existants et formuler des recommandations

Secteurs atténuation (Energie, Procédés industriels, déchets, Agriculture, Foresterie, et Utilisation des Terres (AFOLU)):

- Etablir l'outil MRV de chaque secteur d'atténuation de la CDN Madagascar en s'inspirant des MRV énergie et MRV REDD+ ;
- Etablir les méthodologies de calcul de réduction des émissions associées à utiliser ;
- Élaborer un cadre permettant d'évaluer et de communiquer les niveaux de préparation des méthodes de suivi afin d'évaluer les progrès et d'informer les pays sur la maturité, les caractéristiques (précision, exactitude) et les compromis des technologies ;
- Identifier les sources de données pour alimenter le système MRV de chaque secteur d'atténuation, présenter les schémas de gestion de l'information
- Tester et opérationnaliser l'outil MRV (sectoriel et national)
- Définir les rôles, les responsabilités des secteurs et parties prenantes sur l'organisation institutionnelle à mettre en place pour le fonctionnement du système MRV (sectoriel et national)
- Former les secteurs concernées et parties prenantes sur le MRV sectoriel, et le BNCCCREDD+ pour l'unité MRV National

Secteurs concernés par l'Adaptation

- Etablir/Renforcer les systèmes de suivi des actions d'Adaptation pour répondre aux exigences du cadre de transparence et mettre au point des indicateurs pour le suivi des mesures d'adaptation et de l'efficacité de la réduction des risques climatiques.

IV. BUDGET PREVISIONNEL ET REPORTING

- 1- Format : les budgets doivent être préparés et soumis dans Microsoft Excel et indiquer explicitement toutes les unités (p. ex., jours de travail), les coûts unitaires (p. ex., taux quotidiens chargés) et les coûts totaux. Les fichiers Excel doivent être "déverrouillés" et montrer tous les calculs.
- 2- Coûts inclus : les budgets doivent inclure des lignes pour :
 - 2.1. Travail, par expert individuel, en HJ, multiplié soit par un salaire journalier de base (MGA). Les taux quotidiens proposés doivent être conformes aux qualifications représentées dans les curriculum vitae des personnes nommées.

2.2. Autres coûts directs.

3- Justification du budget : un exposé du budget doit accompagner la feuille de calcul du budget et justifier les coûts proposés.

V. DUREE DU CONTRAT

La durée de la prestation est de 55 jours, s'étalant du mois Février 2020 au mois de Avril 2020.

VI. EMPLACEMENT DE LA TÂCHE/DES DÉPLACEMENTS APPLICABLES

Le groupe de consultants travaillera obligatoirement avec les secteurs concernés (publics, privés), à partir de sa base d'opérations et devra effectuer des visites aux parties prenantes identifiées à Madagascar.

Le groupe de consultants, International et Nationaux devront travailler en étroite collaboration.

VII. LIVRABLES

Le groupe de consultants est astreint à la production des rapports obligatoires :

- Rapport de démarrage détaillant la compréhension/interprétation des termes de référence ; la méthodologie d'exécution de la mission ; le plan de travail et le calendrier de mise en œuvre convenus avec le BNCCC et CI-Madagascar, soumis 5 jours après la signature du contrat.
- Rapport d'analyse sur les systèmes MRV existants incluant les leçons apprises et les recommandations
- Un rapport intermédiaire présentant l'état d'avancement des travaux.
- Des systèmes MRV sectoriels et un national mis en place et fonctionnels
- Un rapport final de la prestation. Il est soumis 15j au plus tard avant le terme de la mission pour être validé par BNCCCREDD+ et CI

VIII. PROFIL

- i. Diplôme universitaire de niveau ingénieur ou équivalent dans le domaine de conservation de l'Environnement ;
- ii. Ayant au minimum 5 ans d'expériences dans le domaine du changement climatique en particulier le système MRV
- iii. Excellences dans les analyses méthodologiques ;
- iv. Maîtrise des approches et des méthodes participatives ;
- v. Capacité linguistique en anglais et en français est exigée avec une excellente compétence rédactionnelle dans les deux langues.
- vi. Ayant d'expérience professionnelle à **Madagascar**.

IX. DOCUMENTS DE SOUMISSION

Les candidats devront envoyer :

- Une lettre de motivation décrivant, entre autres, ses expériences sur des missions équivalentes, accompagnée d'un CV détaillé avec photo ;
- Une proposition financière
- Une proposition technique : un document décrivant sa compréhension et son interprétation des TDRs, l'approche et la méthodologie utilisées pour entreprendre la mission, le calendrier d'exécution des activités et la déclaration des capacités personnelles et organisationnelles.
- Des dossiers administratifs et fiscaux à jour (Copie CIF, STAT, RIB, RCS). Suite aux réglementations fiscales en vigueur, une déduction de 5% sur le coût total de la prestation sera effectuée concernant les prestataires non enregistrés au sein de l'administration fiscale

Les dossiers de candidature rédigés en français doivent être envoyés par courrier électronique aux adresses e-mail suivantes (obligatoire) : infos.cimadagascar@moov.mg et mariefrance_ni@yahoo.fr au plus tard le 22 Février 2020 à 17h avec la mention « **SYSTEME MRV, PROJET CBIT** » en objet du mail.

Seules les candidatures présélectionnées feront l'objet d'une notification pour entretien.